

**Conditions de la traite à Madagascar.**  
**Le 30 novembre 1767 - Poivre au ministre.**

---

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/5a/2 n°35.

Conditions de la traite à Madagascar. Fort Dauphin et Foulepointe. Glemet, Berthautl, Laval, Becquet.

A la date du 30 novembre, *la Garonne*, seule flûte employée à la traite à Madagascar, est en train d'effectuer son troisième voyage au Fort-Dauphin. Première traite du 15 août au 10 octobre ; deuxième traite du 16 octobre au 13 novembre ; troisième traite du 18 novembre au 19 décembre.

Le début de cette lettre a été écrit alors que la flûte était en train d'effectuer son deuxième voyage, mais en fin de lettre il est fait mention du retour de la seconde traite. D'où une interrogation, de quand datent les réflexions exposées en milieu de lettre ?

---

Traite de Madagascar

N°6

Monseigneur,

L'île de Madagascar est la ressource naturelle de cette colonie pour les approvisionnements en troupeaux. Vous nous avez accordé deux flûtes destinées uniquement à nous apporter ici la plus grande quantité de bestiaux qu'il sera possible de traiter à Madagascar.

En conséquence, la flûte *la Garonne* qui jusqu'à ce jour est la seule qui nous soit parvenue, a été expédiée le quinze du mois d'août pour le Fort Dauphin d'où elle nous a apporté comme j'ai déjà eu l'honneur de vous le dire dans ma première lettre, un chargement complet de bestiaux dont une partie propre à la multiplication, et l'autre à la boucherie. Cette flûte est retournée et j'espère qu'elle fera encore deux voyages cette année.

Le Fort Dauphin est la partie la plus saine de l'île de Madagascar. Elle abonde plus que toutes les autres en bœufs et en moutons, mais on n'y traite point d'esclaves et point de riz, les habitants en sont paresseux, adonnés à l'eau de vie, et difficilement dans la traite. Les vaisseaux qui y abordent ne trouvent aucun abris dans la rade, les appareillages y sont toujours difficiles et quelquefois risquables.

Le lieu d'embarquement pour les bestiaux y est très incommode. Comme depuis de longues années nous n'avons point d'établissement dans cette partie, on n'y a pu avoir un chaland plat pour transporter les bœufs à bord des vaisseaux, quoique l'on soit assuré que ces animaux périssent la plupart par l'effet de l'eau de mer qu'ils boivent lorsqu'on les mène à bord, à la traîne des bateaux.

Notre première traite s'est faite au Fort Dauphin avec facilité, parce que j'ai eu le bonheur de rencontrer sous ma main un homme qui savait la langue du pays et qui avait la confiance et l'estime des insulaires. J'avais envoyé cet homme sur la flûte *la Garonne*, espérant de lui qu'il aplanirait toute difficulté. Il a réussi comme je l'espérais, et MM. les officiers de la flûte, m'ont tous déclaré à leur retour, que sans le Sr Bequet [ou Becquet] ils eussent été obligés d'appareiller de cet endroit sans avoir pu rien traiter. Sans cet homme que M. le Commandant, de concert avec le Sr Glémet, ne voulait pas laisser passer à Madagascar, et encore moins lui donner commission pour la traite, la flûte du Roi eut perdu cette année entière et fut tombée en pure dépense pour la colonie.

L'ancien Fort des Français subsiste encore dans son entier, à la charpente près qui a été brûlée. Il sera facile de le rétablir quand vous le jugerez à propos. Les insulaires ont consenti cette année pour la première fois depuis l'ancien massacre des Français que la traite se fit dans l'enceinte du fort. M. le Commandant et moi sommes d'avis de laisser dans cet endroit un des employés à la traite avec le petit détachement de la légion et le nombre d'hommes nécessaire pour la traite pendant tout le temps de l'hivernage. Ces hommes conserveront les hangars et les palissades nécessaires à la traite et aux salaisons, que les insulaires sont en usage de brûler tous les ans aussitôt après le départ des Français.

Tous ces hangars ne laissent pas de coûter chaque année beaucoup de temps et beaucoup d'effets de traite pour les refaire à neuf au retour de la belle saison ; alors ce sont des profits pour les insulaires qui par cette raison ont grand soin de les brûler après le départ de chaque vaisseau, si l'on n'y laisse quelqu'un pour les garder.

En laissant constamment des hommes au Fort Dauphin, on pourra y avoir un chaland plat pour le transport des bœufs à bord des vaisseaux. On pourra par la suite établir dans la rade deux corps-morts qui facilite-

raient le mouillage et l'appareillage des bâtiments, économiseraient beaucoup les câbles qui sont promptement rongés dans une rade dont le fond est plein de corail. Il faudrait pour cela avoir deux bonnes chaînes de fer, que je prends la liberté, Monseigneur, de vous demander.

Entre le Fort Dauphin et Foulepointe, à neuf lieues de ce dernier endroit, on trouve une espèce de petit port fermé par un récif, qui se nomme *Tamatave*. C'est un lieu où la traite est abondante en esclaves, en bœufs et en riz. La rivière d'*Ivondrou* qui vient se jeter à la mer dans cet endroit, et qui porte bateau à vingt lieues dans l'intérieur des terres, y favorise singulièrement le transport des denrées. On peut établir dans cet endroit une excellente traite.

Foule-pointe qui était autrefois l'endroit où les vaisseaux de la Compagnie faisaient les traites les plus abondantes, est aujourd'hui dévastée par la guerre entre les insulaires de ce quartier, guerre à laquelle nos Français, surtout les chefs de traite et les interprètes, ont peut-être pris trop de part. *Jean Har*, roi de Foule-Pointe qui était très attaché aux Français a été tué dans cette guerre, et ça a été une perte pour cette colonie. Presque toutes les guerres de ce pays-là ne sont occasionnées que par la jalousie des peuples qui n'ont point de port, ou qui vivent dans l'intérieur des terres, contre ceux qui habitent les bords de la mer, qui ont des ports fréquentés par nos vaisseaux avec lesquels ils font des traites très lucratives. Les habitants des bords de la mer, et qui ont le bonheur d'avoir quelques petits ports écartent ou rançonnent ceux de l'intérieure des terres, ceux qui voudraient amener leurs bœufs, leurs esclaves et leurs autres denrées pour les échanger contre nos marchandises. De là naissent toutes les jalousies ou les guerres de ces peuples. On assure que ce sont des Français qui avaient suggéré à *Jean Har*, roi de Foule Pointe, d'établir des fortes impositions sur les esclaves et les bœufs qui entreraient sur ses terres pour être traités avec nos vaisseaux.

J'ai écrit au Sr de Laval, chef des traites de la Compagnie à Foule Pointe, de faire tous ses efforts pour empêcher les impositions. C'est un homme qui a beaucoup de connaissance de Madagascar, qui en sait parfaitement la langue et qui a beaucoup d'ascendant sur l'esprit des insulaires.

Si nous pouvons réussir à empêcher que les *Manivouloir*, c'est-à-dire les habitants des bords de la mer, n'éloignent plus par les vexations les habitants de l'intérieur de l'île qui cherchent à venir prendre part au profit de nos traites, alors elles seront plus abondantes qu'elles n'ont jamais été, et nos approvisionnements deviendront bien plus faciles à faire.

Je vous rendrai compte, Monseigneur, des moyens que j'emploierai pour parvenir à cette fin, et du succès qu'auront eu mes opérations.

Lorsque *l'Etoile du matin* sera arrivée ici, je l'emploierai sitôt après l'hivernage à la reconnaissance de toutes les côtes de Madagascar, et s'il est nécessaire de mettre sur ce bateau quelques bons observateurs, j'y en mettrai quelques-uns sur les rapports desquels on puisse compter. Mais pour réussir pleinement, il faudrait que je fusse moins contrarié par M. le Commandant qui veut despotiquement et exclusivement se mêler de la traite de Madagascar, et qui, lorsque je lui propose un bon sujet, se défie aussitôt que c'est un espion que j'envoie pour savoir la quantité d'esclaves traités pour son compte.

Je ne dois pas vous dissimuler, Monseigneur, que tous les vaisseaux qui sont partis d'ici pour Madagascar depuis notre arrivée, ont emporté beaucoup d'effets de traite appartenant à M. le Commandant, tant en fusils qu'en poudre de guerre et autres marchandises pour lui négocier des esclaves. Il a pris ici dans les magasins de la Compagnie des toiles bleues pour le même objet et certainement le service du Roi souffre de la réputation de cupidité qu'il s'est donné dans toute la colonie. Il agit exactement comme s'il ne devait rester en place que dix-huit mois et que dans ce court espace de temps, il voulait avoir sa fortune faite.

Au reste, les personnes qui m'ont assuré avoir connaissance certaine que M. le Commandant embarquait des effets de traite dans tous les vaisseaux m'ont également assuré, que parmi ces effets, la poudre de guerre et les fusils étaient partie de la pacotille arrivée sur *la Garonne* et qui avait échappé aux recherches de M. Choquet. Il est facile de croire que dans ces recherches on n'a pas pensé aux poudres qui ont toutes été débarquées et rembarquées avec celles du Roi.

On vous avait prévenu, Monseigneur, que la traite de Madagascar avait été gâtée par l'introduction des piastres, et que depuis cette introduction, les insulaires ne voulaient plus que de l'argent en échange de leurs denrées. Nous avons fait connaître ici vos intentions à ce sujet en publiant une ordonnance qui défend de traiter à Madagascar avec des piastres. Dès les premiers jours de mon arrivée dans ce pays-ci, je signifiai à MM. du bureau du commerce de la Compagnie des Indes de défendre à leurs chefs de traite et à tous les officiers des vaisseaux qu'ils avaient ou qu'ils envoyaient à Madagascar d'y traiter en piastres ou telle autre matière d'argent que ce fut.

Le Sr Glemet m'a écrit du Fort Dauphin qu'il espérait faire perdre aux insulaires de ce quartier les mauvaises habitudes où ils étaient de ne vouloir recevoir que des piastres en échange de leurs bœufs. Je crois facilement qu'on pourra déshabituer les Malgaches d'exiger de l'argent pour leurs bœufs, mais quand il sera question de traiter des esclaves, la chose ne sera pas aussi facile par la raison que la cupidité particulière sacrifiera tou-

Le 30 novembre 1767 - Poivre au ministre

jours l'intérêt public, et se moquera des ordonnances les plus sages. Je tiendrai la main, autant qu'il me sera possible, à l'exécution de celle qui défend la traite en argent, mais comment pourrais-je savoir ce qui se passera à Madagascar, de manière à pouvoir punir les contrevenants ?

J'ai eu l'honneur de vous parler dans ma première lettre des instructions que j'ai données au Sr Glémet, chef de traite, en commun avec les Srs Berthault et Béquet. J'avais exigé dans ces instructions dont j'ai joint une copie à ma première lettre, que toutes les opérations de la traite se fissent en commun entre les trois employés. Le Sr Glémet n'a eu aucun égard à ces instructions, il a refusé absolument de donner aucune espèce de communication de se compter aux deux autres employés. Il m'a écrit une lettre commune à M. Dumas et à moi, ne m'a rendu aucun compte, et a écrit des lettres particulières à M. le Commandant que je sais positivement être son associé, et c'était pour empêcher les abus et la malversation, que par les instructions données au Sr Glémet, j'avais exigé que toutes les opérations de la traite se fissent en commun, que chacun tint son journal séparé et me rendit un compte exact généralement de tout ce qui serait traité.

J'attends à voir les comptes du Sr Glémet après ce retour du troisième voyage de *la Garonne*, alors je jugerai de lui par sa conduite.

Je suis avec respect, Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Au Port Louis Isle de France, le 30 novembre 1767

Poivre

\* \* \*